

**Compte rendu de la réunion
du conseil municipal
du 16 avril 2018
à la Maison commune à 20h30**

Sous la présidence de Madame Claudine HERRMANN, Maire - 17/19 personnes étaient présentes

Mesdames et Messieurs :

	Présent	Absent	Absent excusé
Claudine HERRMANN	X		
Martial ISSENHUTH	X		
Francis PFLEGER	X		
Lucienne RIEHL	X		
Marie Noelle ANGSTHELM	X		
Céline CONTAL	X		
Lucienne EICHELDINGER	X		
Didier ELTGEN	X		
Didier FENDER	X		
Adam FFOULKES ROBERTS	X		
Christelle HOSTI			X
Céline KLOTZ			X
Véronique LABOURDETTE	X		
Sandrine LINGELSER	X		
Philippe LOSSER	X		
Jean Marie ROHMER	X		
Florence SCHNEE	X		
Jean Luc WEBER	X		
Sylvain WEIL	X		
SOLA Chantal	X		

Secrétaire : Chantal SOLA

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30 et salue tous les membres présents.

Elle signale l'absence de :

- Madame Christelle Hosti
- Madame Céline Klotz qui a donné une délégation de pouvoir à Lucienne Riehl

Point n°1 de l'ordre du jour : Approbation des derniers comptes rendus

Aucune observation n'ayant été soulevée, les comptes rendus des séances du 19 mars et du 12 avril 2018 ont été approuvés.

Point n°2 de l'ordre du jour : Affaires d'urbanisme

Monsieur Martial ISSENHUTH, Adjoint au Maire, présente les dossiers d'urbanisme au Conseil municipal.

Déclarations Préalables

DP06733618R0017

COMMUNE DE NORDHOUSE
Mme le Maire Claudine HERRMANN
1, rue du Maréchal Leclerc - 67150 NORDHOUSE
Terrain : Place des Fêtes
Section E – parcelles n°761 et 710- 3005 et 22186 m²
Rénovation de la salle polyvalente de Nordhouse

DP06733618R0018

Monsieur VUCKOVIC Sinisa
2, rue des Vergers - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 2, rue des Vergers
Section G – parcelle n°441 - 568 m²
Création de 2 places de stationnement et extension de la terrasse existante

DP06733618R0019

Monsieur LE COADOU Yann
16, rue des Lilas - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 16, rue des Lilas
Section G – parcelle n°351 - 812 m²
Création d'une terrasse accessible en remplacement d'une toiture existante

Autorisation de travaux

AT06733618R0001

COMMUNE DE NORDHOUSE
Mme le Maire Claudine HERRMANN
1, rue du Maréchal Leclerc - 67150 NORDHOUSE
Terrain : Place des Fêtes
Section E – parcelles n°761 et 710- 3005 et 22186 m²
Réhabilitation de la salle polyvalente

Point n°3 de l'ordre du jour : Transfert à la SEML UME de la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique

La Commune a conclu en date du 21 février 2000 la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique avec la Régie Usines Municipales d'Erstein (UME).

Afin de consolider le statut d'entreprise locale de distribution des UME dans un environnement technique, économique et juridique en pleine mutation, et d'apporter un service optimum aux usagers, la Ville d'Erstein a décidé la transformation de la Régie en une société d'économie

mixte locale (SEML) permettant l'association à un important partenaire industriel, le groupe Electricité de Strasbourg (ÉS).

La SEML UME, créée en décembre 2017 et actuellement dépourvue d'activité opérationnelle, se substituera le 1er juin 2018 à la Régie, laquelle sera alors dissoute.

La SEML UME exercera les mêmes missions que la Régie. Outre les moyens de cette dernière, elle bénéficiera de l'expertise et des ressources du groupe ÉS.

Afin d'assurer la continuité du service public de distribution d'électricité, il convient pour la Commune d'autoriser le transfert de la Régie UME à la SEML UME, au 1er juin 2018, de la convention de concession du 21 février 2000. A compter de cette date, la convention se poursuivra à l'identique entre la Commune et son concessionnaire, la SEML UME.

VU la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique conclue le 21 février 2000 avec la Régie UME,

VU les statuts de la SEML UME,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service public de distribution d'électricité dans le contexte de la transformation, effective au 1er juin prochain, de la Régie UME en SEML,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le transfert de la Régie UME à la SEML UME, au 1er juin 2018, de l'ensemble des droits et obligations prévus par la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du 21 février 2000 ;**
- **d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents et à faire toutes démarches nécessaires ou utiles dans le cadre de la substitution de la SEML UME à la Régie UME au 1er juin 2018**

Adopté à l'unanimité.

Point n°4 de l'ordre du jour : enquête publique : demande d'autorisation présentée par Voies Navigables de France

Madame le Maire informe les conseillers qu'une enquête publique est prescrite sur la demande présentée par Voies Navigables de France en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser les travaux de dragage d'entretien des voies d'eau du Canal du Rhône au Rhin Branche Nord (Unité Hydrographique Cohérente n°4).

La demande d'autorisation est faite au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement.

L'enquête, d'une durée de 32 jours, se déroule du mardi 3 avril au vendredi 4 mai 2018 inclus en mairie d'Erstein.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public :

- Mardi 3 avril de 09h00 à 12h00
- Mercredi 11 avril de 15h00 à 18h00
- Lundi 16 avril de 15h00 à 18h00
- Jeudi 26 avril de 17h00 à 20h00
- Vendredi 4 mai de 15h00 à 18h00

Madame le Maire précise que le dossier est consultable en mairie et que l'avis d'ouverture de l'enquête a été affiché dès le 15 mars 2018.

Madame le Maire explique que les opérations de dragage d'entretien s'inscrivent dans une volonté de maintenir un fonctionnement hydrologique optimum, afin de prévenir les risques d'inondation, de maintenir le bon état écologique du milieu et de garantir une profondeur suffisante à la circulation des bateaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable à la demande présentée par Voies Navigables de France en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser les travaux de dragage d'entretien des voies d'eau du Canal du Rhône au Rhin Banche Nord (Unité Hydrographique Cohérente n°4).

Adopté à

Point n°5 de l'ordre du jour : Impasse Rott acquisition partielle de la parcelle à l'amiable et procédure de requête en possession trentenaire

Madame le Maire rappelle que la section G parcelle n°304 dite « impasse ROTT » appartient d'après le livre Foncier en copropriété :

- pour 1/3 en communauté de biens aux époux STEINBERGER Francis et HESSE Mireille
- pour 1/3 en communauté de biens aux époux BARTHELME Paul et RAUFFER Denise
- pour 1/3 en communauté des biens aux époux KIEFFER Georges et GLATT Joséphine

Madame le Maire et son 1^{er} Adjoint ont reçu les deux premiers propriétaires qui ont donné leur accord de principe pour une rétrocession à l'Euro symbolique de cette parcelle qu'ils considèrent comme une voirie publique et qui permet par ailleurs l'accès à leur propriété, respectivement parcelles section G n°305 pour les STEINBERGER et n°18 et °306 pour les BARTHELME.

Les derniers propriétaires et leurs héritiers ne souhaitent pas donner suite.

Madame le Maire expose que les deux premiers propriétaires désirent vendre leur propriété et donc régulariser cette situation, l'acquéreur des parcelles des époux BARTHELME/RAUFFER, Monsieur Philippe MURA, le souhaite également.

Etant donné que cette parcelle est utilisée comme une voirie publique, qu'elle est entretenue par la Commune depuis plus de 30 ans, qu'elle est desservie par les différents services comme, la distribution du courrier et le ramassage des ordures ménagères, que deux propriétaires sur trois sont disposés à reconnaître que cette parcelle est une voirie publique et non un chemin privé, Madame le Maire propose aux conseillers de faire établir une requête en possession trentenaire de la parcelle section G n°304.



Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'Etude de Maître Trens, à effet de transmettre au Livre Foncier, une requête en possession trentenaire de la parcelle section G n°304

Adopté à l'unanimité.

Point n°6 de l'ordre du jour : Réhabilitation de la salle polyvalente

Point n°6-1 de l'ordre du jour : Réhabilitation de la salle polyvalente - assurance dommage ouvrage

Madame le Maire explique que ce point sera présenté lors d'un prochain conseil, les assurances proposent une dommage-ouvrage non sur l'estimatif des travaux du maître d'œuvre mais sur le montant des travaux après attribution des marchés aux entreprises

Le conseil municipal prend acte.

Point n°6-2 de l'ordre du jour : Réhabilitation de la salle polyvalente – souscription d'un emprunt bancaire.

Madame le Maire explique que l'ampleur des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente nécessite de souscrire un emprunt bancaire. Elle présente aux conseillers les propositions de financement pour un emprunt.

d' 1 000 000,00 € sur 10 ans. Les établissements bancaires ayant répondu à sa demande sont Groupama, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et la Banque Populaire.

Après une analyse et la comparaison des taux d'intérêt et des frais de dossier, il s'avère que la proposition du Crédit Agricole est la plus intéressante.

Madame le Maire propose donc aux conseillers de l'autoriser à retenir cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de souscrire un emprunt de 1 000 000 € sur 10 ans**
- **de retenir la proposition de financement du Crédit Agricole dont le taux fixe est de 0,89 % avec des frais de dossier à 100 €**
- **autorise Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'offre du Crédit Agricole**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget.**

Adopté à l'unanimité.

Point n°7 de l'ordre du jour : Aménagement et extension de la rue du Château

Monsieur Martial Issenhuth informe de l'avancée des travaux, les réseaux secs vont être posés. En revanche il propose de repousser au 15 septembre les finitions de la chaussée notamment la couche de roulement et la mise en place des caniveaux, et ce pour éviter toute réouverture de chaussée suite à une demande de branchement tardive de riverains

Le conseil municipal prend acte.

Point n°8 de l'ordre du jour : affaires de personnel- création d'un poste d'ATSEM

Madame Lucienne Riehl expose que Madame Valérie LANOIX, ATSEM contractuel depuis le 1er septembre 2016 à l'école maternelle, a réussi le concours d'ATSEM principal 2ème classe et a été inscrite le 1^{er} avril 2018, pour une durée de deux ans, sur liste d'aptitude à l'emploi, établie par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin. Afin de pouvoir nommer Madame LANOIX, en qualité de stagiaire à l'expiration de son contrat, Madame Riehl propose de créer un poste permanent d'ATSEM principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

Point n°9 de l'ordre du jour : Factures Finances et devis

Point n°9- 1 de l'ordre du jour : Factures Finances et devis- Désamiantage avant travaux de démolition du chalet et des 3 garages situé 7a rue ZOLL

Monsieur Issenhuth fait part aux membres du conseil de la réception du devis concernant le désamiantage avant travaux de démolition de l'entreprise GCM, dont le montant s'élève à 11 970 € HT soit 14 364 € TTC.

Il rappelle que le devis retenu par la commune auprès de la même société pour la démolition du chalet et des trois garages s'élève quant à lui à 16 300 € HT soit 19 560 € TTC. Compte tenu de l'importance de ces montants, la commission travaux, qui s'est réunie le 4 avril 2018, a décidé d'attendre le mois de septembre pour lancer un appel d'offre.

Le conseil municipal prend acte.

Point n°9- 2 de l'ordre du jour : Factures Finances et devis- Tontes des espaces verts

Monsieur Francis Pflieger a réceptionné le devis de l'entreprise SCOP Espaces Verts pour la tonte des espaces verts de la commune. Il note une augmentation notable des tarifs par rapport à l'année dernière.

Un rendez-vous est programmé avec le responsable de l'entreprise.

Le conseil municipal prend acte.

Point n° 10 de l'ordre du jour : Divers

- Madame Lucienne Riehl annonce l'accord de principe donné par le Directeur académique des services de l'éducation nationale pour la mise en œuvre de la semaine des 4 jours à la rentrée scolaire 2018/2019.
- Madame Lucienne Riehl fixe la date du pot de départ à la retraite de Madame Fabienne Friedmann, secrétaire de Mairie, le mardi 15 mai à 19h00 à la Maison commune.

AGENDA

<u>Avril 2018</u>			
21/04/2018	Nordhouse Idées Déco	Vente déco Pâques	Ecole maternelle
29/04/2018	AAPPMA	Pêche intersociétés	Etangs place des Fêtes
<u>Mai 2018</u>			
01/05/2018	GOP	Sortie pedestre	
02/05/2018	Comité des fêtes	Réunion calendrier	Mairie
05-10/05/2018	AAPPMA	Enduro de pêche	Gravière
06/05/2018	Commune	Exposition drapeaux des conscrits	Maison commune
08/05/2018	Tennis de table	Tournoi interne	Salle des Fêtes
10/05/2018	Paroisse	Première communion	Eglise de Nordhouse
18-21/05/2018	AAPPMA	Enduro de pêche	Gravière
19/05/2018	Danse et Passion	Spectacle de Danse	Parking extérieur Salle des Fêtes
<u>Juin 2018</u>			
03/06/2018	GOP	Fête Dieu	Nordhouse
03/06/2018	AAPPMA	Pêche américaine	Etangs - Salle des Fêtes
10/06/2018	Tracteurs d'Antan	Marche Gourmande	Place des Fêtes

Tour de table :

- Tennis de table : cherche un endroit pour stocker leurs 12 tables et trouver un lieu d'accueil pour l'entraînement des jeunes

Fin de la séance : 22h00

Marie-Noëlle ANGSTHELM	Céline CONTAL	Lucienne EICHELDINGER	Didier ELTGEN	Didier FENDER
Adam FFOULKES ROBERTS	Christelle HOSTI EXCUSEE	Martial ISSENHUTH	Céline KLOTZ EXCUSEE	Véronique LABOURDETTE
Sandrine LINGELSER	Philippe LOSSER	Francis PFLEGER	Lucienne RIEHL	Jean-Marie ROHMER
Florence SCHNEE	Jean-Luc WEBER	Sylvain WEIL	Claudine HERRMANN	